

**MAIRIE de CROS**PUY-DE-DÔME  
63 810Téléphone 04 73 22 21 65  
Télécopie 04 73 22 21 30**Compte rendu de la séance du samedi 08 avril 2017**sous la présidence de *Jean Louis GATIGNOL***Présents** : Monsieur GATIGNOL Jean Louis, Monsieur VERNET Ludovic, Monsieur GUILLONNEAU Claude, Monsieur MATHE Marcel, Monsieur LENAUD Alain, Madame ROUX Elodie, Monsieur JOURDEN Marc, Madame RAYNAUD Jacqueline, Madame VALLET DE WILDT Tamara**Excusés** : Monsieur CHAMPAGNAT Yves par Monsieur GUILLONNEAU Claude, Monsieur RAYMOND Julien par Monsieur GATIGNOL Jean Louis**Absents** :**Secrétaire de séance** : Tamara VALLET DE WILDT

Mr le Maire soumet à l'assemblée délibérante la proposition de rajout de 4 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Avenant carte communale pour étude Loi Montagne
- Désignation des représentants à la commission d'évaluation du transfert de charges à la Communauté Dômes Sancy Artense
- Désignation d'un représentant de la commune pour la commission intercommunale d'accessibilité
- Désignation jury d'assises 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces rajouts à l'ordre du jour

**Délibérations du conseil:****001 - Vote du compte administratif complet - Budget Commune**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Marcel MATHE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		222 569.08	1 897.46		1 897.46	222 569.08
Opérations de l'exercice	172 443.37	216 539.38	67 427.47	108 685.72	239 870.84	325 225.10
<b>TOTAUX</b>	<b>172 443.37</b>	<b>439 108.46</b>	<b>69 324.93</b>	<b>108 685.72</b>	<b>241 768.30</b>	<b>547 794.18</b>
Résultat de clôture		266 665.09		39 360.79		306 025.88
				Restes à réaliser	76 183.00	
				Besoin/excédent de financement Total		229 842.88
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

36 822.21	au compte 1068 (recette d'investissement)
229 842.88	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

### **002 - Vote du compte administratif complet - Budget ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Marcel MATHE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		241.28		28 235.81		28 477.09
Opérations de l'exercice	25 094.55	24 444.45	14 132.55	24 549.55	39 227.10	48 994.00
<b>TOTAUX</b>	<b>25 094.55</b>	<b>24 685.73</b>	<b>14 132.55</b>	<b>52 785.36</b>	<b>39 227.10</b>	<b>77 471.09</b>
Résultat de clôture	408.82			38 652.81		38 243.99
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		38 243.99
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
0.00	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

### **003 - Subvention Budget ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au vote du budget, certains comptes ne sont pas détaillés notamment le compte 6573 Subvention de fonctionnement aux services publics, il y a lieu de prévoir le détail de ce dit compte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de prévoir les subventions comme suit :

- Budget ASSAINISSEMENT                      15 500.00 €

#### **004 - Vote Budget 2017 COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, 10 voix Pour 1 voix Contre :

- **d'adopter** le budget primitif 2017 voté par nature, par chapitre, avec reprise des résultats de l'exercice 2016 tel qu'il est présenté en annexe de la présente délibération, s'équilibre :

* En section de fonctionnement à	439 000,00 €
* En section d'investissement à	363 772,00 €

soit un budget total de six cent soixante dix-huit mille quatre cent Euros (802 772.00 €).

#### **005 - Vote Budget 2017 - ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **d'adopter** le budget primitif 2016 voté par nature, par chapitre, avec reprise des résultats de l'exercice 2015, tel qu'il est présenté en annexe de la présente délibération, s'équilibre :

* En section d'exploitation à	26 050,00 €
* En section d'investissement à	67 179,00 €

soit un budget total de quatre vingt treize mille deux cents vingt neuf euros (93 229.00 €).

#### **006 - Demandes de Subvention**

1- Amicale des Parents d'élèves de Lanobre

**Madame Tamara DEWILDT -VALLET concernée par le point ne participe pas**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas accorder de subvention à l'Amicale des parents d'élèves de Lanobre pour l'année 2017.

2- Judo Club du Plateau Bortois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas attribuer de subvention au Judo Club du Plateau Bortois pour l'année 2017.

3 - Association Française des sclérosés en plaques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention de 1 € par habitant soit 175 € pour l'Association Française des Sclérosés en plaques pour l'année 2017.

#### **007 - Carte Communale - Dossier Loi Montagne**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir un avenant, avec la Société Campus Développement", suite à l'élaboration de la carte communale pour le projet de parc photovoltaïque, la commune doit conduire une étude dérogatoire de type Loi Montagne (article L 122-7 du Code de l'Urbanisme), étude qui sera annexée au dépôt de Permis de Construire du projet de parc photovoltaïque. Cette étude sera soumise à l'avis de la CDPENAF;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'avenant s'élève à 2 967,50 € Hors Taxe soit 3 561,00 € TTC. Le Cabinet d'urbanisme CAMPUS Développement percevra une rémunération égale à 1 900,00 € HT et le Cabinet ECTARE une rémunération égale à 1 067,50 € HT majorées de la TVA en vigueur le jour de la facturation. Chaque bureau d'études facturera ses propres honoraires et sera rémunéré directement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour l'avenant n°2 pour un montant de 2 967,50 € Hors Taxe soit 3 561,00 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

#### **008 - Communauté de communes Dômes Sancy Artense**

1 - Désignation des représentants de la commission d'évaluation du transfert de charges à la communauté de communes Dômes Sancy Artense

Le Conseil Municipal désigne comme représentants :  
- Monsieur Jean Louis GATIGNOL, Maire, ;  
- Monsieur Claude GUILLONNEAU, Adjoint au Maire.

2 - Désignation du représentant de la commune pour la commission intercommunale d'accessibilité

Le Conseil Municipal désigne comme représentant :  
- Madame Tamara DE WILDT -VALLET, Conseillère Municipale, domiciliée 2 rue du Stade 63230 BROMONT LAMOTHE.

**009 - Juré d'Assises 2018**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au tirage au sort du juré d'assises pour l'année 2018.

A été tiré au sort :

- **Monsieur Philippe Olivier DURIF**, agriculteur, domicilié Le Bourg 63810 CROS (63).

**010 - Questions diverses**

1 - Fête du Précieux sang

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Cavalos 4 x 4 reprendra l'organisation de la Fête sur la même base que l'Association Foyer des Cavalos.

2 - Château de la Tartière

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il serait intéressant de réfléchir sur un projet autour du château de La Tartière. C'est pourquoi, il a pris contact avec la famille AUBERT et notamment Lionel AUBERT, qui est favorable à la démarche.

3 - Ferme Solaire

Le projet solaire a été discuté longuement quant à sa finalité et continuera à être analysé lors des prochaines séances.

**Le Maire,  
Jean Louis GATIGNOL**

